

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 4 février 2013, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 4	M. Daniel Courchesne
Siège # 3	M. Sylvain Paul	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
		Siège # 6	M. Robert Boucher

Le conseiller, M. Bertrand Parenteau, est absent à cette séance pour raison motivée.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2013-02-647)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant au point *Varia* les items suivants et en laissant celui-ci ouvert à d'éventuels ajouts:

27. a) Travaux de réparation pour l'immeuble situé au 460, rue Lyne – répartition des factures
27. b) Techno Travaux : Travaux d'entretien et d'arrosage de la patinoire municipale, facture au montant de 950,27 \$ taxes incluses
27. c) Patinoire municipale
27. d) Fête de la St-Jean-Baptiste

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2013
3. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal au 31 janvier 2013
 - Dépôt du rapport du Service incendie au 31 janvier 2013
4. Suivi au procès-verbal
 - Résultat des tests de Trihalométhane pour janvier 2013 : 57,00 sur 80 (en janvier 2012, 65,21 sur 80)
 - Route Lebrun : Offre de vente à la municipalité par le propriétaire de l'immeuble situé sur cette route
5. Therrien Couture, avocats : Honoraires pour représentation à la Cour municipale pour constat d'infraction, facture au montant de 205,24 \$ taxes incluses
6. Therrien Couture, avocats : Honoraires pour une demande d'accès à l'information et honoraires concernant la remise des CD conservés au dossier de l'ancienne directrice générale, facture au montant de 92,05 \$ taxes incluses
7. Samson Bélair Deloitte & Touche : Honoraires pour préparation des déclarations d'impôt des sociétés 2002 à 2011 et reddition de compte pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le centre sportif, facture au montant de 1 408,44 \$ taxes incluses
8. Mégaburo Inc. : Photocopieur Canon IR C3380I, solde de facture à payer, au montant de 568,55 \$ taxes incluses
9. Ville de Drummondville : Représentation devant la Cour municipale pour constats d'infraction, facture au montant de 232,58 \$

10. Inspectrice municipale : Convention de travail pour l'année 2013 – autorisation de signature
11. Commission des lésions professionnelles : Entente entre les parties concernant le dossier de l'ancienne directrice générale et autorisation de signature
12. Refinancement municipal pour le règlement d'emprunt 343-02 prolongement du réseau d'aqueduc
13. Refinancement municipal pour le règlement d'emprunt 343-02 – modalité d'émission
14. Service en sécurité incendie : Soumissions reçues pour l'achat de six (6) détecteurs de mouvement et chaleur pour les pompiers volontaires
15. Therrien Couture, avocats : Mandat pour entamer les procédures de mise en demeure concernant le propriétaire de l'immeuble situé au 2145, boulevard Lemire Ouest pour la construction d'un agrandissement d'un bâtiment accessoire sans permis
16. Député provincial : Demande d'une subvention discrétionnaire – Programme d'amélioration du réseau routier local
17. Génivar Inc. : Mandat à donner pour l'appel d'offres et la production d'un devis pour les travaux de resurfaçage sur une partie du 2^{ième} Rang, de resurfaçage et de réfection sur la route Tessier, resurfaçage sur le chemin du Sanctuaire et resurfaçage sur la route Chagnon
18. Service Conseil en Urbanisme : Renouvellement des services en urbanisme pour 2013
19. Transport adapté : Autorisation pour verser un montant forfaitaire de 100 \$ pour une citoyenne demeurant au 2026, boulevard Lemire Ouest, sur présentation de pièces justificatives
20. Compétition de tir à l'arc Défi Hoyt-Easton – Édition 2013 : Demande l'autorisation pour utiliser les installations au parc du Sanctuaire, du 12 au 15 juillet 2013
21. S.I.U.C.Q. : Demande de la municipalité pour que l'organisme soit présent lors du Défi Hoyt-Easton, du 12 au 15 juillet 2013
22. Office municipal d'habitation : Approbation des prévisions budgétaires 2013
23. Comité de parents de l'École St-Bonanventure : Demande à la municipalité d'appuyer les citoyens et les parents pour la création d'un comité élargi concernant les démarches pour le transport scolaire
24. Association de Hockey Mineur des Villages : Demande d'une contribution financière pour le *Rendez-vous des Champions* qui se tiendra les 23 et 24 mars 2013
25. Résolution d'appui à la Ville de Gaspé pour la lutte menée par les représentants de la population concernant la protection de leurs sources d'eau
26. Adoption des comptes à payer
27. Varia
28. Correspondance
 - M.A.M.R.O.T. : Remboursement de la TVQ, au montant de 42 607 \$ pour l'année financière 2012
 - Lettres d'un citoyen
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2013-02-648)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2013

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2013 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur municipal au 31 janvier 2013
- Rapport du service incendie au 31 janvier 2013

4. Suivi au procès-verbal

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de janvier 2013

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane pour le mois de janvier 2013, sont de **57,00** sur 80. En janvier 2012, les tests s'élevaient à **65,21** sur 80.

Route Lebrun : Offre de vente à la municipalité

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que la municipalité a reçu une offre de vente du propriétaire de l'immeuble situé sur la route Lebrun. Le dossier est remis à la nouvelle inspectrice municipale afin d'en étudier la conformité et donner un suivi pour le prochain comité de travail du conseil.

(2013-02-649)

5. Therrien Couture, avocats : Honoraires pour représentation à la Cour municipale pour constat d'infraction, facture au montant de 205,24 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement à la firme Therrien Couture, avocats, facture numéro 37144, au montant de 205,24 \$ taxes incluses, pour représentation devant la Cour municipale pour constat d'infraction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-650)

6. Therrien Couture, avocats : Honoraires pour une demande d'accès à l'information et honoraires concernant la remise des CD conservés au dossier de l'ancienne directrice générale, facture au montant de 92,05 \$ taxes incluses

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser le versement à la firme Therrien Couture, avocats, au montant de 92,05 \$ taxes incluses, facture numéro 37108, pour une demande d'accès à l'information de la part d'un citoyen et honoraires concernant la remise des CD conservés au dossier de l'ancienne directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-651)

7. Samson Bélair Deloitte & Touche : Honoraires pour préparation des déclarations d'impôt des sociétés 2002 à 2011 et reddition de compte pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le centre sportif, facture au montant de 1 408,44 \$ taxes incluses

Attendu que Revenu Québec a exigé que les formulaires *Déclaration d'impôt des sociétés* 2002 à 2011 soient complétés avant la réception du montant de la TPS;

Attendu que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a exigé une reddition de compte pour le centre sportif;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement à la firme Deloitte s.e.n.c.r.l., au montant de 1 408,44 \$ taxes incluses, facture numéro 3210832, pour les raisons énumérées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-652)

8. Mégaburo Inc. : Photocopieur Canon IR C3380I, solde de facture à payer, au montant de 568,55 \$ taxes incluses

Attendu la résolution numéro 2013-01-612 concernant l'achat du photocopieur réseau de marque Canon IR C3380I, au montant de 5 684,60 \$ taxes incluses;

Attendu que le montant donné par le directeur du département des ventes chez Mégaburo Inc. comportait une erreur de calcul;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Mégaburo Inc., au montant de 568,55 \$ taxes incluses, à titre d'ajustement final pour le prix du photocopieur dont le coût réel est de 6 662,80 \$ taxes incluses moins 409,65 \$ pour les trois mois de location.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-653)

9. Ville de Drummondville : Représentation devant la Cour municipale pour constats d'infraction, facture au montant de 232,58 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser le versement à la Ville de Drummondville, au montant de 232,58 \$ taxes incluses, facture numéro 2012-039776, pour des représentations devant la Cour municipale concernant deux constats d'infraction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-654)

10. Inspectrice municipale : Convention de travail pour l'année 2013 – autorisation de signatures

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-02-655)

11. Commission des lésions professionnelles : Entente entre les parties concernant le dossier de l'ancienne directrice générale et autorisation de signatures

Attendu que la municipalité a reçu l'entente à être signée entre les parties concernant le dossier de l'ancienne directrice générale;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente reçue de Me Jean-Frédéric Bleau pour déposer celle-ci auprès de la Commission des lésions professionnelles, à titre de règlement final pour ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-656)

12. Refinancement municipal pour le règlement d'emprunt 343-02 prolongement du réseau d'aqueduc

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu ce qui suit :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt du 12 février 2013 au montant de 182 500 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 343-02, au prix de 98,01, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

16 000 \$	1,75 %	12 février 2014
16 500 \$	2,0 %	12 février 2015
16 900 \$	2,25 %	12 février 2016
17 400 \$	2,45 %	12 février 2017
115 700 \$	2,60 %	12 février 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-657)

13. Refinancement municipal pour le règlement d'emprunt 343-02 – modalité d'émission

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham souhaite emprunter par billet un montant total de 182 500 \$:

Règlement numéro 343-02	Pour un montant de 182 500 \$
--------------------------------	--------------------------------------

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu ce qui suit :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 182 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 343-02 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 12 février 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	16 000 \$
2015	16 500 \$
2016	16 900 \$
2017	17 400 \$
2018	17 900 \$ (à payer en 2018)
2018	97 800 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 12 février 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 343-02, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-658)

14. Service en sécurité incendie : Soumissions reçues pour l'achat de six (6) détecteurs de mouvement et chaleur pour les pompiers volontaires

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-02-659)

15. Therrien Couture, avocats : Mandat pour transmettre une mise en demeure au propriétaire de l'immeuble situé au 2145, boulevard Lemire Ouest pour la construction d'un agrandissement d'un bâtiment accessoire sans permis

Attendu que la municipalité, à plusieurs reprises, a communiqué avec le propriétaire de l'immeuble situé au 2145, boulevard Lemire Ouest pour l'informer que celui-ci devait demander un permis pour l'agrandissement de son garage;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la firme Therrien Couture, avocats, à transmettre une mise en demeure au propriétaire de l'immeuble situé au 2145, boulevard Lemire Ouest pour la construction d'un agrandissement d'un bâtiment accessoire **sans permis**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-660)

16. Député provincial : Demande d'une subvention discrétionnaire – Programme d'amélioration du réseau routier local

Attendu que le député dispose d'un budget discrétionnaire à distribuer aux municipalités pour leur permettre de réaliser des améliorations d'infrastructures routières;

Attendu que les travaux projetés visent l'amélioration des infrastructures routières déjà existantes;

Attendu que la municipalité doit effectuer des travaux de rechargement de pierres concassées sur le chemin du Sanctuaire, chemin du Golf Ouest, le Petit 4, le 5^{ième} Rang, les rues Marie-Ève, Diane, Lyne et une partie de la rue Lecavalier sur une distance d'environ 170 mètres en 2012;

Attendu les discussions des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu de demander une subvention à même le budget discrétionnaire du député provincial de Drummond, M. Yves-François Blanchet, au montant de 20 000 \$, pour permettre des travaux de rechargement de pierres concassées sur les routes non asphaltées.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document transmis au député de Drummond, M. Yves-François Blanchet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-661)

17. Génivar Inc. : Mandat à donner pour l'appel d'offres et la production d'un devis pour les travaux de resurfacement sur une partie du 2^{ième} Rang, de resurfacement et de réfection sur la route Tessier, resurfacement sur le chemin du Sanctuaire et resurfacement sur la route Chagnon

Attendu que la municipalité doit procéder en 2013 à des travaux de resurfaçage sur une partie du 2^{ième} Rang, de resurfaçage et de réfection sur la route Tessier, resurfaçage sur le chemin du Sanctuaire et resurfaçage sur la route Chagnon;

Attendu que ces travaux font partie du programme de subvention pour la taxe fédérale d'accise 2009 à 2013;

Attendu que la municipalité doit procéder par appel d'offres public dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de mandater la firme Génivar Inc. à procéder à un appel d'offres public et pour la production d'un devis pour les travaux énumérés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-662)

18. Service Conseil en Urbanisme : Renouvellement des services en urbanisme pour 2013

Attendu que la municipalité désire bénéficier des services en urbanisme de la firme Service Conseil en Urbanisme (SCU), de Sherbrooke;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu renouveler les services en urbanisme de la firme Service Conseil en Urbanisme (SCU), de Sherbrooke, au taux horaire de 70 \$ pour M. Marc-Antoine Côté, et au taux horaire de 95 \$ pour M. Serge Côté, pour l'année 2013. Les frais de déplacement sont de 0,50 \$ du kilomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-663)

19. Transport adapté : Autorisation de verser un montant forfaitaire de 100 \$ pour une personne résidant au 2026, boulevard Lemire Ouest, sur présentation de pièces justificatives

Attendu que la municipalité a reçu une demande en transport adapté;

Attendu que la municipalité confirme son engagement à offrir un service de transport adapté dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté et ce, à compter du 5 février 2013;

Attendu que la municipalité favorise le mode d'organisation par subvention directe à l'usager;

Attendu que la municipalité s'engage à défrayer vingt pour cent (20 %) du coût du service de transport adapté, au montant estimé de 100 \$, à la personne résidant au 2026, boulevard Lemire Ouest, pour un maximum de 24 déplacements vers la Ville de Drummondville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accorder un montant estimé à 100 \$ à la personne résidant au 2026, boulevard Lemire Ouest, pour le transport adapté et ce, conditionnel aux déplacements effectués et sur présentation de pièces justificatives pour l'année 2013. La moitié de ce montant sera distribué deux fois par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-664)

20. Compétition de tir à l'arc Défi Hoyt-Easton – Édition 2013 : Demande l'autorisation pour utiliser les installations au parc du Sanctuaire, du 12 au 15 juillet 2013

Attendu que les organisateurs de la compétition de tir à l'arc Défi Hoyt-Easton Édition 2013 demandent à la municipalité l'autorisation de pouvoir utiliser à nouveau les terrains du Parc du Sanctuaire du 12 au 15 juillet 2013;

Attendu que cette activité génère un revenu minimal de 1 000 \$ à chaque année pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le Circuit animalier PRO-3D à tenir la compétition de tir à l'arc *Défi Hoyt-Easton*. Cette activité se tiendra du 12 au 15 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-665)

21. S.I.U.C.Q. : Demande de la municipalité pour que l'organisme soit présent lors du Défi Hoyt-Easton Édition 2013, du 12 au 15 juillet 2013

Attendu que le Circuit animalier PRO-3D tiendra la compétition de tir à l'arc *Défi Hoyt-Easton Édition 2013*, les 12, 13, 14 et 15 juillet 2013;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de demander au S.I.U.C.Q. d'assurer la sécurité au parc du Sanctuaire durant la tenue de la compétition de tir à l'arc *Défi Hoyt-Easton Édition 2013*, du 12 au 15 juillet 2013 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-666)

22. Office municipal d'habitation : Approbation des prévisions budgétaires 2013

Attendu que la municipalité a reçu les prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2013 telles que présentées par l'Office municipal d'habitation. Un montant de 1 233 \$ est prévu en déboursé par la municipalité pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-667)

23. Représentante d'un comité de parents : Demande à la municipalité d'appuyer les citoyens et les parents pour la création d'un comité élargi concernant les démarches pour le transport scolaire

Attendu que le transport scolaire des commissions scolaires primaires locales du futur territoire de la MRC de Drummond fut transféré à la Commission scolaire des Chênes suite à la fusion de 1972;

Attendu que les voies publiques des localités rurales ont des caractéristiques spécifiques liées aux différents agents socio-économiques qui les maintiennent et qui les fréquentent;

Attendu que la Commission scolaire des Chênes s'est engagée à réévaluer les critères d'assignation d'accès au transport scolaire au cours de l'année 2012-2013 tout en reconduisant le transport scolaire actuel pour 2013-2014;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu que la signature d'un protocole d'entente entre les municipalités du secteur rural de la MRC et la CSDC soit conditionnelle aux recommandations soumises par un comité consultatif de transport élargi aux représentants des municipalités rurales de la MRC, aux représentants du ministère des Transports du Québec et aux représentants de la Société d'assurance automobile du Québec, suite à une consultation publique où les citoyens pourront y déposer leurs rapports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-668)

24. Association de Hockey Mineur des Villages : Demande d'une contribution financière pour le Rendez-vous des Champions qui se tiendra les 23 et 24 mars 2013

Attendu que l'Association de Hockey Mineur des Villages demande une contribution financière pour récompenser les jeunes sportifs dans le cadre de l'activité *Rendez-vous des Champions*, les 23 et 24 mars 2013;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser une contribution au montant de 100 \$, à l'Association de Hockey Mineur des Villages, pour l'activité *Rendez-vous des Champions*, les 23 et 24 mars 2013, au centre sportif de Saint-David.

Le conseiller, M. Sylvain Paul, est disponible pour assister à cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-669)

25. Résolution d'appui à la Ville de Gaspé pour la lutte menée par les représentants de la population concernant la protection de leurs sources d'eau

Attendu que la ville de Gaspé fut la 45^e municipalité québécoise à adopter le Règlement dit de Saint-Bonaventure qui vise à protéger les sources d'eau des citoyennes et citoyens.

Attendu que la compagnie Pétrolia veut forer un puits pétrolier à environ 350 mètres des maisons des résidents et résidentes de la ville.

Attendu que les élus municipaux de la ville de Gaspé, unanimement, s'opposent à un tel forage, compte-tenu des risques de contamination des nappes phréatiques.

Attendu que la très vaste majorité des citoyens et citoyennes de la ville de Gaspé appuie les élus municipaux dans leur défense de ce règlement.

Attendu que des experts indépendants ont exprimé l'opinion que ce forage représente des risques pour l'intégrité des sources d'eau de la municipalité.

Attendu par ailleurs que la ville de Gaspé ne s'oppose pas au développement de la filière pétrolière sur son territoire offrant à la compagnie Pétrolia de pouvoir exercer ses activités sur 85 % de son territoire, mais s'objecte à des forages dans les limites séparatrices établies autour de ses sources d'eau.

Attendu que les unions municipales québécoises, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, ont unanimement appuyées les élus de Gaspé dans leur lutte.

Attendu que cette lutte courageuse menée par les élus de la ville de Gaspé et les citoyennes et citoyens de cette municipalité pour protéger leurs sources d'eau doit être considérée comme étant la lutte de toutes les municipalités et de tous les citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau, puisque le contexte est le même, les enjeux sont similaires et la problématique identique.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu ce qui suit :

De déclarer notre appui inconditionnel aux élus et à la population de la ville de Gaspé qui défendent ainsi leur droit à pouvoir bénéficier de l'eau potable;

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de s'engager résolument dans la défense des intérêts des citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau;

De faire connaître publiquement le contenu de la présente résolution;

De faire parvenir la présente résolution aux élus de la ville de Gaspé, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et à la Première Ministre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-670)

26. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 457-12 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Adjoint à l'inspecteur municipal	80 kilomètres pour déplacements demandés	33,60 \$
Bell Mobilité	Cellulaire du chef pompier et de l'adjoint à l'inspecteur	93,00 \$
Financière BNC	Règlements 277-97 & 289-98 intérêts + capital	58 137,80 \$
Groupe ADP mutuelle	Mutuelle de prévention - janvier 2013	71,86 \$
Hydro-Quebec	Électricité pour le centre sportif	1 075,91 \$
Hydro-Quebec	Électricité pour le bureau et la salle	781,81 \$
Hydro-Quebec	Électricité pour le garage municipal	178,56 \$
Interconnexions	Batterie pour téléphone sans fil	83,18 \$
Les Réseaux de l'Alliance	Internet pour bureau	100,31 \$
MRC de Drummond	Élimination des déchets décembre 2012 (23,03 t.)	1 473,81 \$
MRC de Drummond	Tri & traitement recyclage (6,67 t.)	196,70 \$
MRC de Drummond	Mutations décembre 2012	6,00 \$
Normand Godbout É.A.	Livre <i>Le rôle d'évaluation municipale</i>	35,00 \$
Pétroles Therrien	Essence pour souffleuse à neige	21,50 \$

Total des dépenses autorisées: 62 289,04 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN JANVIER 2013

Employé cadre	Salaires pour le mois de janvier 2013	2 204,00 \$
Employés	Salaires pour le mois de janvier 2013	4 453,20 \$

6 657,20 \$

DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL

M.G.N. Déneigement Inc.	3e versement de 6 - déneigement des routes	10 440,36 \$
Mégaburo Inc.	Photocopieur Canon IR-C3380 - solde à payer	568,55 \$
Pinard, Gilles	4 tests d'analyses d'eau potable - janvier 2013	200,00 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette ordures ménagères février	1 682,34 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette recyclage février	688,07 \$
Samson Bélair Deloitte & Touche	Hon. déclarations d'impôt 2002 à 2011 & reddition MELS	1 408,44 \$
Therrien Couture, avocats	Honoraires représentation Cour municipale - constats	205,24 \$
Ville de Drummondville	Cour municipale pour constats d'infraction	232,58 \$
Therrien Couture, avocats	Honoraires lettre CD dossier CLP et accès info.	92,05 \$

15 517,63 \$

DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 4 FÉVRIER 2013

Agence Revenu Canada	DAS à payer pour janvier 2013	756,35 \$
ADTEXCOM	Mises à jour documents à insérer sur site Web	28,74 \$
Association Chefs en SSI	Cotisation annuelle 2013	252,95 \$
Bisson Service	Valve pour zamboni	41,85 \$
Équipement Sanitaire Drummond	Nettoyeurs, assainisseur en mousse, papier hygiénique	168,32 \$
Etude H. Paul Proulx	Livraison document de l'inspecteur à un citoyen	50,94 \$
Hamel Propane	Propane pour garage municipal	848,95 \$
Imprimerie MS	2 000 enveloppes et 2 000 lettres entête	1 026,73 \$
Inspectrice municipale	Kilométrage du 7 au 31 janvier 2013	65,52 \$
JuHoule Inc.	Plaquette et connection "gasket" compteur d'eau	189,02 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau - Trihalométhanes	51,74 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau Turbidité, BHAA, coliformes, Escherichia	108,94 \$
L'Arsenal	5 décalques pour le service en incendie	74,73 \$
L'Arsenal	Test d'appareils respiratoires	141,58 \$
Les Pétroles Therrien	Essence diesel pour camion 6005 SSI	90,00 \$
Les Pétroles Therrien	Essence diesel camion 205 SSI	47,00 \$

Loisirs St-Majorique	Entente pour non-résidants	489,00 \$
Machinerie N.P.	Réparation de la zamboni	1 207,24 \$
MRC de Drummond	Charges en évaluation janvier 2013 + fichier certificats	736,27 \$
MRC de Drummond	Quote-part - février 2013	3 446,13 \$
Pinard, Gilles	Tests d'eau potable - janvier 2013	250,00 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour janvier 2013	1 809,94 \$
Rocheport Télécommunications	Antenne Sanyo, étui cellulaire - service incendie	44,79 \$
Rona Drummondville	Propane, isolant, dégivreur & peinture fluo	188,85 \$
Sécurité Maska	1 cylindre recharge, 4 recharges cylindres SSI	68,98 \$
SélectCom	Téléphone administration (décembre)	158,36 \$
Serrupro	8 clefs et trois serrures changées	210,08 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - chef pompier	170,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses pour un officier pompier	55,00 \$
Service incendie	2 bouteilles d'eau de javel	8,72 \$
Service incendie	Peinture émail vert émeraude	12,63 \$
Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:		12 799,35 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 4 FÉVRIER 2013:		97 263,22 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 4 février 2013 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

27. Varia

(2013-02-671)

27. a) Travaux de réparation au 460, rue Lyne – répartition des factures

Attendu que la municipalité a reçu une facture de la compagnie Excavation Mc BM Inc. au montant de 2 098,91 \$ pour des travaux de réparation au branchement du réseau d'aqueduc, pour les propriétaires de l'immeuble situé au 460, rue Lyne;

Attendu que les propriétaires réclament le remboursement au montant de 632,36 \$ pour la réparation de leur terrassement et ce, suite à ces travaux;

Attendu que la municipalité a demandé conseil auprès de la firme Génivar Inc. pour la répartition des factures dans ce dossier;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de répartir les factures de la façon suivante :

- La facture au montant de 1 587,39 \$ pour la géothermie assumée par les propriétaires devrait être payée par la compagnie Excavation MC BM Inc.;
- La facture au montant de 2 098,91 \$ de la compagnie Excavation Mc BM Inc. devrait être payée par les propriétaires de l'immeuble;
- La facture au montant de 632,36 \$ devrait être payée en part égale par les propriétaires et la compagnie Excavation Mc BM Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-672)

27. b) Techno Travaux : Travaux d'entretien et d'arrosage de la patinoire municipale, facture au montant de 950,27 \$ taxes incluses

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-02-672)

27. c) Patinoire municipale

Attendu que la municipalité a reçu la facture au montant de 950,27 \$, taxes incluses, de la compagnie Techno Travaux pour les travaux d'arrosage et d'entretien de la patinoire municipale;

Attendu que certains membres du conseil demandent une rencontre avec la compagnie Techno Travaux pour vérifier les heures pour ces travaux;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de rencontrer le propriétaire de la compagnie Techno Travaux pour vérifier les heures et les journées concernant les travaux d'arrosage et d'entretien de la patinoire municipale et de payer la facture conditionnellement à l'approbation de celle-ci par les membres du conseil à la prochaine séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-02-672)

27. d) Fête de la St-Jean-Baptiste – Point d'information

La conseillère, Mme Nancy Letendre, informe les personnes présentes que celle-ci est à la recherche de personnes pouvant s'occuper de la musique lors de la fête de la St-Jean-Baptiste. Les personnes intéressées peuvent donner leur nom au bureau municipal et Mme Letendre entrera en contact avec elles. Un article à ce sujet sera inscrit dans le journal local *Entre Nous et Vous* de mars 2013.

28. Correspondance

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- M.A.M.R.O.T. : Remboursement de la TVQ, au montant de 42 607 \$ pour l'année 2012
- Lettres d'un citoyen

29. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h45

- Invitation pour l'inauguration de la nouvelle bibliothèque
- La conseillère, Mme Nancy Letendre, demande à être avisée lors d'événements spéciaux afin de pouvoir y assister
- Amende reçue pour la vidange d'une fosse septique non effectuée
- Route Lebrun – vente selon certains critères actuels – dossier remis à l'inspectrice municipale
- Contrat notarié pour l'achat de la route Lebrun
- Heures surveillées pour l'entretien de la patinoire – coût de réparation de la zamboni
- Le propriétaire de l'immeuble situé au 460, rue Lyne – répartition des factures
- Un citoyen demande si des travaux de creusage pour le fossé sur la rue Joseph seront effectués

Fin de la période : 21h08

30. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau

de lever l'assemblée à **21 heures et 09 minutes**.

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

